

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 08 NOVEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 02 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (délibération 1) ; 8 (délibérations 2 à 12)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12 (délibération 1) ; 13 (délibérations 2 à 12)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;  
Armelle GALLOT-LAVALEE ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ;  
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DUMENIL ; Aude GOBLET.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Frank MAZET de Brigitte PINEAU

Emmanuel DENIS d'Emmanuel FRANCOIS

### **Absents excusés:**

Frédéric AUGIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER.

### **Secrétaire de séance :**

Michel GILLOT

**C 23/11/12 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE  
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés ci-dessous :**

- Arrêté 2023/34 : Mise au rebut de poteaux d'arrêt
- Arrêté 2023/35 : Cession bus
- Arrêté 2023/36 : arrêté modificatif de l'arrêté 2022/12 cession bus 263
- Arrêté 2023/37 : arrêté modificatif de l'arrêté 2023/35 : cession bus 287
- Arrêté 2023/38 : arrêté modificatif de l'arrêté 2023/13 cession bus 277
- Arrêté 2023/39 : arrêté modificatif de l'arrêté 2023/13 cession bus 289 et 278
- Arrêté 2023/40 : arrêté modificatif de l'arrêté 2023/03 cession bus 264
- Arrêté 2023/41 : arrêté modificatif de l'arrêté 2022/12 cession bus 265
- Arrêté 2023/42 : arrêté modificatif de l'arrêté 2022/12 cession bus 260
- Arrêté 2023/43 : arrêté modificatif de l'arrêté 2023/03 cession bus 273

➤ **Signature de la décision ci-dessous :**

- Décision 2023/03 : Représentation du Syndicat des Mobilités de Touraine par Monsieur Quentin LAFOY à l'assemblée générale ordinaire des propriétaires – LES MARCHES DUPLESSIS

➤ **Signature par le mandataire pour le SMT des marchés ci-dessous :**

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
23006T01	AZ EQUIPEMENT	TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE	Maximum : 25 000,00 € HT	04/10/2023
23006T02	ESVIA	TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE	Maximum : 30 000,00 € HT	04/10/2023
23007T01	CEGELEC	MISE AUX NORMES ATEX DU BARNUM ET DE LA TRAVEE GPL DE L'ATELIER	153 000,00 € HT	27/09/2023

		DE MAINTENANCE FIL BLEU – RELANCE DU LOT N°2 ELECTRICITE APRES DECLARATION SANS SUITE		
23008T01	FRANCE NIER	FOURNITURE DE MATERIELS DE PREMIER SECOURS	Maximum : 750,00 € HT	27/09/2023
23008T03	SCHILLER	FOURNITURE DE MATERIELS DE PREMIER SECOURS	Maximum : 2 000,00 € HT	27/09/2023

➤ **Signature par le mandataire pour le SMT des avenants ci-dessous :**

- Avenant n°1 Marché de Maîtrise d'œuvre des systèmes transversaux d'exploitation pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle (n°21.014.L2C) : titulaire : Artelia. Avenant notifié le 26/09/2023.
- Avenant n°1 Marché de missions d'accompagnement à la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique et au suivi d'une procédure d'expropriation jusqu'à la prise de possession des terrains pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la Métropole Tourangelle : titulaire : SYSTRA. Avenant notifié le 6/09/2023.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

		FIL BLEU – RELANCE DU LOT N°2 ELECTRICITE APRES DECLARATION SANS SUITE		
23008T01	FRANCE NIER	FOURNITURE DE MATERIELS DE PREMIER SECOURS	Maximum : 750,00 € HT	27/09/2023
23008T03	SCHILLER	FOURNITURE DE MATERIELS DE PREMIER SECOURS	Maximum : 2 000,00 € HT	27/09/2023

➤ **Signature par le mandataire pour le SMT des avenants ci-dessous :**

- Avenant n°1 Marché de Maîtrise d'œuvre des systèmes transversaux d'exploitation pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle (n°21.014.L2C) : titulaire : Artelia. Avenant notifié le 26/09/2023.
- Avenant n°1 Marché de missions d'accompagnement à la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique et au suivi d'une procédure d'expropriation jusqu'à la prise de possession des terrains pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la Métropole Tourangelle : titulaire : SYSTRA. Avenant notifié le 6/09/2023.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel GILLOT</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---